

Revue Juridique du Bonheur n° 2025/7

Appel à contributions

Droit au bonheur et Vulnérabilités

Date limite des contributions : 30 novembre 2025

La *Revue Juridique du Bonheur* invite les chercheurs, universitaires et praticiens à soumettre un article pour son prochain numéro dont le dossier thématique sera consacré au thème "**Droit au bonheur et Vulnérabilités**". Ce numéro, inscrit dans une approche pluridisciplinaire, met l'accent sur l'articulation entre le droit et les sciences humaines et sociales, englobant des domaines tels que les sciences politiques, la sociologie, l'économie, la philosophie, la psychologie, l'histoire ou encore l'anthropologie.

Cette thématique invite à réfléchir sur les interactions entre les fragilités humaines, sociales, environnementales ou institutionnelles et la quête de bien-être ou de bonheur, à la fois dans la théorie et dans les pratiques juridiques. Nous encourageons une réflexion approfondie sur la manière dont ces vulnérabilités façonnent et sont façonnées par le droit, tout en interrogeant les mécanismes juridiques à même de protéger le bonheur individuel et collectif.

Vulnérabilités et droit : une définition et une portée juridique

En droit, la notion de **vulnérabilité** renvoie à une situation de faiblesse ou de fragilité affectant une personne, un groupe ou un écosystème, qui les rend particulièrement exposés à des risques ou des atteintes. Juridiquement, la vulnérabilité peut être appréhendée comme un statut, reconnu ou non, nécessitant une protection renforcée, ou encore comme une situation circonstancielle, exigeant une réponse normative adaptée.

La portée de cette notion s'étend bien au-delà des cadres strictement juridiques : elle interroge les fondements éthiques, anthropologiques et politiques du droit, tout en ouvrant la voie à des transformations juridiques susceptibles d'améliorer les conditions de vie et de préserver le bonheur collectif. Les vulnérabilités peuvent également être envisagées comme un levier pour rééquilibrer les inégalités, protéger les écosystèmes ou adapter le droit aux crises contemporaines, telles que les pandémies ou le changement climatique.

Les contributions pourront concerner différentes catégories de personnes dites « vulnérables » : personnes âgées, en situation de handicap, déplacés environnementaux, migrants, demandeurs d'asile, personnes racisées, femmes, enfants, personnes souffrant de troubles mentaux, détenus, populations autochtones, minorités... Elles pourront aussi porter sur la question animale.

Ce numéro de la *Revue Juridique du Bonheur* se veut un lieu de rencontre entre les disciplines et de dialogue entre les théoriciens et les praticiens du droit, pour envisager la vulnérabilité sous toutes ses formes.

Axes de réflexion suggérés

Nous vous invitons à proposer des articles originaux, issus de recherches ou de réflexions critiques, sur des axes tels que :

1. **Vulnérabilités individuelles et collectives** : quelles réponses juridiques face aux fragilités liées à l'âge, au genre, à la santé, à la "précarité écologique" (ou "environnementale"), à la pauvreté ou à d'autres facteurs de vulnérabilités ?
2. **Vulnérabilités, fragilités, précarités environnementales** : penser la protection des écosystèmes et des populations touchées par des catastrophes naturelles ou la crise climatique, situations où des individus, des groupes ou des écosystèmes et espèces naturelles sont exposés à des risques environnementaux, en raison de leur faible capacité à prévenir, à s'adapter ou à faire face aux dégradations de leur environnement (résilience).
3. **Le bonheur comme objectif juridique/liberté fondamentale** : comment le droit peut-il réduire les vulnérabilités pour favoriser une meilleure qualité de vie et un bien-être collectif ? Peut-il entrer dans la catégorie des droits et libertés fondamentaux ?
4. **Les vulnérabilités institutionnelles** : quelles sont les fragilités du système juridique face aux défis contemporains (déni démocratique, transition juste ...) ?

Toute autre proposition en lien avec le thème du dossier de ce numéro est la bienvenue.

Au-delà du thème des vulnérabilités, la revue accueille également des contributions variées portant sur le **droit du/au bonheur** afin de diffuser des solutions novatrices formulées par les instances internationales, nationales ou locales de par le monde, que ce soit par la voie réglementaire, législative, constitutionnelle, jurisprudentielle, coutumière ou encore sous la forme d'outils de *soft law* et ayant pour finalité la recherche ou l'accomplissement du bonheur par le droit. Sont également bienvenues les contributions développant des aspects théoriques de ce droit en émergence, ou encore des retours d'expérience, des chroniques d'actualité législative et/ou jurisprudentielle. Il est également possible de proposer la recension d'ouvrages ou d'articles en lien avec le droit et le bonheur.

La revue encourage également les articles émanant de **juristes « juniors »**, c'est-à-dire d'étudiants en droit ou sciences sociales en lien (hors doctorants) qui souhaiteraient proposer un article. Individuellement ou en groupe, de manière autonome ou encadré par des enseignants, ces travaux sont évalués par les jeunes chercheurs membres du comité de rédaction.

Soumission des contributions :

- **Date limite d'envoi des articles complets, avec un résumé en anglais/français et mots-clés, selon [les consignes](#) aux auteurs figurant sur le site de la revue : 30 novembre 2025**
- Format requis : Word
- Envoi à : rjb@oib-france.com
- Les contributions seront évaluées anonymement par le comité éditorial.
- Merci d'anonymiser votre article et de ne pas oublier de signer votre nom et fonction, laboratoire et université de rattachement, dans le mail de soumission de l'article avec le titre en objet de mail.

Langues acceptées : français, anglais et espagnol.

Pour toute question ou demande de précisions, merci de contacter l'équipe éditoriale, Carine DAVID, directrice éditoriale de la Revue ou Ornella SEIGNEURY, responsable éditoriale à : rjb@oib-france.com